

Commune de Rioux-Martin

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

016-211602792-20220316-D_2022_08_1602 DE
 Reçu le 29/03/2022
 Publié le 29/03/2022

SEANCE du mercredi 16 mars 2022
 À 18 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : le 08 mars 2022

Objet : Budget primitif 2022 : contributions aux organismes de regroupement en 2022

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux, les montants demandés par les syndicats auxquels la commune adhère, pour l'année 2022 :

<i>Contributions obligatoires</i>		65548		
		Voté 2021	Réalisé 2021	BP 2022
1	SDEG	1 200,00 €	1 098,01 €	1 300,00 €
3	SI Fourrière	210,00 €	190,24 €	210,00 €
4	SILFA	190,00 €	159,69 €	190,00 €
5	SDIS	7 000,00 €	6 992,48 €	7 100,00 €
	TOTAL	8 600,00 €	8 440,42 €	8 800,00 €

Résolution :

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :

- **VOTE les contributions aux organismes de regroupement**, pour l'année 2022, tel que présentés ci-dessus,
- **DECIDE d'inscrire la somme de 8 800 €** au compte 65548, pour le budget de fonctionnement en 2022,
- **AUTORISE le Maire à signer** tous les documents se référant au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Gaël PANNETIER

